




Santé et sécurité au travail pour CSE et CSSCT (< 300 salariés)

Informations pratiques

 Durée

21 heures

 Effectif

1 à 15 personnes

 Localisation


Sur votre site

 Tarif

Nous contacter

 Délai d'accès

2 semaines

 Public concerné

Membre des CSE, des CSSCT et chargé de sécurité.

 Pré-requis

Avoir suivi la formation initiale.

 Validation

Remise d'un dossier de synthèse à chaque participant.

MAPSI SARL

06 85 92 39 45 - mapsisarl@gmail.com
www.mapsi-formation.fr

13 Rue de la Pie d'Anjou
77240 Vert-Saint-Denis

Siret : 751 809 799 00024
Code APE : 85.59A

«déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 77 05276 77 auprès du préfet de région d'Ile-de-France»

La CSSCT est une commission spécifique créée au sein du comité social et économique (CSE), qui traite des questions de santé, de sécurité et des conditions de travail. Elle doit être obligatoirement mise en place dans les entreprises et établissements distincts d'au moins 300 salariés. Lorsque l'effectif est inférieur à 300 salariés, la CSSCT n'est pas obligatoire. Dans les entreprises à risques particuliers, elle est obligatoire quelque soit l'effectif de l'entreprise.

Objectifs

- Développer une méthodologie d'analyse des accidents et des conditions de travail.
- Renforcer les compétences d'analyse, d'organisation et d'argumentation afin de formuler des recommandations et des actions concrètes visant à améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail.
- Acquérir des connaissances approfondies sur les différentes catégories de risques présents dans l'environnement de travail.
- Étudier les retours d'expérience spécifiques à l'entreprise grâce à des stages internes.

Contenu de la formation

Rappels sur les rôles et missions du C.S.E. et de la C.S.S.C.T.

Les aspects réglementaires de la sécurité :

- Rappel sur les obligations.
- Les évolutions réglementaires.

Analyse des accidents et conditions de travail (exercice) :

- Méthodologie d'analyse : analyse des causes, arbre des causes, diagramme causes-effets
- Notions d'ergonomie.

Le risque électrique :

- Les causes d'accidents.
- Les moyens de prévention et de protection.

Les ambiances physiques de travail :

- Bruit / Eclairage / Température.
- Exemple du travail sur écran.

Le risque incendie :

- Prévention/Protection.
- Organisation/Formation.
- Les aspects réglementaires.

Le risque « produits dangereux » :

- Les différents produits à risque.
- Les sources d'information.
- Les moyens de prévention et de protection.

Visite d'établissement :

- Organisation d'une visite de l'établissement (partielle ou totale).